

**COMMUNE DE
MORSCHWILLER-LE-BAS**

**PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 17 février 2026 à 18h00
dans la salle du Conseil Municipal**

À l'ouverture de la séance présidée par le Maire, Josiane MEHLEN, étaient présents :

Les Adjoints : Jean-Claude ERNY, Marie-Christine BOHLER, René ISSELE, Claudine RODRIGUES-KWASNY, Jean-Luc RINGENBACH

Les Conseillers Municipaux : Hubert BALDECK, Olivier GUILLET, Serge BAEUMLIN, Thierry CLADEN, Christian BALDECK, Jean-Pierre BERTRAND, Kibar UZUMBAG, Rémy BEHA, Rachel RUDIGIER, Barbara HARNIST, Stéphanie HALM, Aurélie HIRTZLIN, Frédérique LAFOSSAS, Michaël KLEM, Florian BALDECK, Meryem RAHMANI

Excusées : Valérie RUETSCH, Nadia BLEU, Leelinh REITHINGER, Aurélie GATHERON

Procurations : Nadia BLEU à Thierry CLADEN
Leelinh REITHINGER à Barbara HARNIST

Secrétaire de séance : Thierry CLAUS

-000-

- ORDRE DU JOUR -

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09/12/2025

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

3. BUDGET / FINANCES

3.1. Débat d'Orientations Budgétaires 2026

4. URBANISME / VOIRIE

4.1. Information relative aux renoncations à l'exercice du Droit de Préemption Urbain

4.2. Adhésion à la politique de « maison alsacienne du XXIème siècle » de la CeA

5. INTERCOMMUNALITE / SYNDICATS EXTERIEURS

- 5.1. Approbation du rapport du 19 janvier 2026 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 5.2. SIVOM : rapport d'activité 2024

6. POINTS DIVERS



Madame le Maire, Josiane MEHLEN ouvre, à 18h, la séance du Conseil Municipal qui sera consacrée en grande partie à l'examen du Document d'Orientations Générales de 2026 en saluant Mme Antoinette OBER, correspondante de presse locale.

Comme à chaque rendez-vous, elle feuillette le Carnet de Famille en saluant les derniers anniversaires (Mmes BOHLER, HARNIST et LAFOSSAS ainsi que M. BAEUMLIN). Très émue, elle indique qu'elle aurait dû ajouter à cette liste le nom de l'Adjoint Sébastien BALDECK malheureusement décédé en tout début d'année juste avant d'atteindre son 69^{ème} anniversaire. Tout en proposant de visionner un diaporama en son honneur, elle évoque sa multitude de casquettes en citant pêle-mêle son parcours politique et ses interventions avec les arboriculteurs (où il était le surnommé « Monsieur Jus de Pomme » par les enfants du Groupe Scolaire), les aviculteurs, lors de la Journée Citoyenne ou encore au poulailler partagé.

A l'issue de cet hommage, Josiane MEHLEN propose d'observer une minute de silence.

Dans la foulée, elle adresse ses sincères condoléances à N. BLEU et V. RUETSCH qui ont connu la douleur de perdre leurs beaux-pères au cours des derniers jours.

Ce triste aparté terminé, elle propose d'examiner les points à l'ordre du jour.

1. – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09/12/2025

Le procès-verbal de la séance du 09/12/2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions du Droit Local d'Alsace-Moselle, le Conseil Municipal désigne Monsieur Thierry CLAUS, Directeur Général des Services, comme secrétaire de séance.

3. – BUDGET / FINANCES

3.1. Débat d'Orientations Budgétaires

L'Adjoint au Maire, René ISSELE, expose

La loi NOTRe du 7 août 2015 a créé, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

C'est ainsi que les articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au Débat d'Orientations Budgétaires ont été modifiés. Ce débat, qui s'inscrit dans les 10 semaines précédant le vote du budget, doit désormais, pour les communes de plus de 3 500 habitants, s'appuyer sur un document présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il doit, en outre, faire l'objet d'une délibération.

Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires, joint à l'invitation et résumé ci-dessous, permet de lancer le débat budgétaire 2026.

Avant de laisser la parole à l'Adjoint aux Finances, René ISSELE, Mme le Maire souhaite revenir sur la mise en œuvre du Document d'Orientations Générales 2020-2026 (DOG) qui a fourni le cadre de la déclinaison des actions réalisées tout au long du mandat.

Elle souligne le nombre très important d'opérations menées entre 2020 et 2025 ainsi que l'enveloppe budgétaire considérable consacrée à ces travaux (8 M€ TTC dépensés) tout en rappelant les gros efforts de gestion en fonctionnement qui ont permis de limiter le recours à l'emprunt (2 M€).

Dans la foulée, le rapport est ainsi synthétisé par l'Adjoint aux Finances via les slides suivantes :




LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

- Un contexte international toujours aussi tendu :
 - multiplication des conflits,
 - remise en cause du modèle géopolitique de l'après-guerre.
- La situation en France :
 - instabilité politique,
 - budget national toujours pas voté à mi-février 2026,
 - loi spéciale et Décret ouvrant les Services Votés (DSV).


➔ statu-quo qui a des incidences sur la réforme de l'État et le pilotage de la dépense publique.



DOG 2020-2026 : BILAN À FIN 2025



- Thématiques du DOG 2020-2026 :
 - Bâtiments publics,
 - Voirie et sécurisation du village,
 - Jeunesse,
 - Animations et vie associative,
 - Développement durable,
 - Politique d'avenir.
- Programmation Pluriannuelle d'Investissement :
 - mise en œuvre de la quasi-totalité des opérations envisagées.
 - au 31/12/2025, 87 % des crédits prévus en 2020 ont été consommés (5 734 581 € HT sur 6 615 000 € HT)
 - en mars 2026, après paiement des RAR 2025, l'intégralité de l'enveloppe budgétaire projetée en 2020 aura été consommée.




LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- En 2025, des RECETTES RÉELLES en baisse (3,05 M€).
- Pour 2026, prévisions en diminution sensible dues à :
 - baisse de la DGF, des produits du Domaine et taxes annexes (vente de bois, droits de mutation), des reversements de m2A (diminution des ACTP consécutive au transfert des cotisations SIS),
 - baisse des remboursements des assurances du personnel communal,
 - faible revalorisation des bases fiscales (+ 0,8 %).

➔ RECETTES à prévoir à hauteur de 3 M€




LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- En 2025, des DÉPENSES RÉELLES en hausse sensible (2,29 M€).
- En 2026, prévisions en progression :
 - augmentation des charges à caractère général,
 - augmentation des charges de personnel (recrutements, augmentation des cotisations, Amicale du personnel...),
 - reversement à m2A de la subvention Petite Enfance
- Quelques économies attendues en 2026 :
 - en matière de charges de personnel (stagnation du point d'indice, indemnisation des CMO < à 3mois à 90%, suppression de la GIPA, non-remplacement des courtes absences),
 - légère diminution des charges financières,
 - suppression du paiement de la cotisation au SIS.


➔ DÉPENSES à prévoir à hauteur de 2,4 M€



LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Malgré une forte baisse, des niveaux d'ÉPARGNE toujours confortables à fin 2025


| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| RECETTES RÉELLES | 2212,12 | 2181,93 | 2159,44 | 2187,96 | 2138,32 | 2103,83 | 2108,01 | 2103,09 | 2103,60 | 2101,91 | 2101,25 |
| DÉPENSES RÉELLES | 1853,68 | 1761,84 | 1729,79 | 1811,83 | 1717,38 | 1672,81 | 1681,98 | 1681,98 | 1681,98 | 1681,98 | 1681,98 |
| ÉPARGNE | 358,44 | 420,09 | 429,65 | 376,13 | 421,51 | 431,02 | 426,03 | 421,62 | 421,62 | 419,94 | 419,27 |



LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

PERSPECTIVES 2026, 2027... ET 2028


- En 2026 et 2027, stabilisation possible des taux d'épargne communaux à :
 - 20 % pour l'épargne brute,
 - et 12 % pour l'épargne nette
- si le cadre budgétaire est sécurisé :
 - maîtrise de la section de fonctionnement,
 - politique modérée d'investissements d'actions nouvelles,
 - pas de recours à l'emprunt.
- À partir de 2028, dans l'hypothèse de la construction ou de l'acquisition d'un atelier municipal (financement de 2 à 3 M€ TTC par emprunt) :
 - très forte baisse des niveaux d'épargne,
 - réalisation impossible de toute action nouvelle conséquente.



LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

BILAN DES RÉALISATIONS D'INVESTISSEMENT 2025 ET PROJETS 2026

- 2025 :
 - 38 années la plus consommatrice de crédits d'investissement de la Commune,
 - + 1 M€ de paiement en investissement,
 - 80 % de la cinquantaine d'opérations prévues commencent ou finalisent.
- 2026 :
 - finalisation des opérations commencées en 2025 (1,3 M€ en RAR),
 - commencement des travaux rue Vignoble, Pélerins et RD 166 entrée Ouest,
 - seulement 22 opérations nouvelles (400 K€) essentiellement sur les enjeux sécuritaire et environnemental.
- Recettes attendues :
 - ressources propres (RAR, résultat 2025, FCIVA, autofinancement, amortissements, taxe d'aménagement),
 - subventions.



LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026


L'ENDETTEMENT COMMUNAL

Au 31/12/2025,

- 8 prêts différents (1 de plus qu'en 2024),
- un encours de la dette de 2,058 M€ en hausse et une augmentation des annuités de remboursement du capital et des intérêts (mobilisation de 2 prêts pour 1 M€),
- une capacité de désendettement courte (2,7 ans)
- Des ratios toujours excellents

Des 2026,

- Boulevardement de l'équilibre de l'endettement communal :
 - au dérangé des 2 déviances de la précédente mandature (RD 166 et Atelier communal),
 - à la mobilisation d'un nouvel emprunt (2,5 M€ en 2026).
- Conséquences :
 - hausse importante du remboursement du capital + intérêts,
 - marge de manœuvre très réduite avant la fin de la prochaine ligne de financement (2031),
 - recours à de nouveaux financements difficile avant 2034.



LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

- Au 1^{er} janvier 2026, un effectif de 27 agents dont 5 personnels extérieurs (23,14 ETP), une petite équipe de type « start-up », flexible, motivée, très qualifiée et peu chère, une masse salariale représentant -4,8 % des dépenses réelles de fonctionnement de 2025 (hors CPI 4 %) et au final moins élevée qu'en 2024,
- des recrutements au Service Scolarité (2 ATSEM) et au Service Technique (1 paysagiste et 1 assistante technique/administrative), un niveau très bas d'absentéisme, un faible niveau de formation.
- 2026, une année plus stable (malgré l'absence de 2 agents au 1^{er} trimestre et un recrutement temporaire), ni départ en retraite, ni recrutement prévus,
- pénétration du poste de Secrétaire technique et administratif : examen à l'été,
- contraintes : recensement de la population (7 agents) et élections municipales,
- hausse des participations communales :
 - Prévoyance (+ 3 K€) et Mutuelle (0 K€),
 - Amicale du personnel.

➔ Charges de personnel à prévoir en hausse (1,25 M€ / 1,3 M€)



SYNTHÈSE

2025

- Une nouvelle année de très forts engagements humain et financier qui ont permis tout à la fois :
 - ✓ une poursuite avec toujours le même succès des animations et festivités locales,
 - ✓ une sécurisation et un embellissement de Morschwiller-le-Bas grâce à un programme de travaux aussi riche que varié.
- Des ratios financiers encore très confortables grâce à une gestion efficace des deniers publics.
- Une fin de mandat marquée par le renforcement du binôme ÉLUS/AGENTS.

2026

- Une année de transition en matière financière qui coïncidera avec le renouvellement de l'assemblée communale.
- Un resserrement du programme d'investissement, prélude aux futures années, pour permettre la réalisation des 2 projets d'ampleur (RD 166 et Atelier Municipal).



A l'issue de la présentation de l'Adjoint, René ISSELE, le débat sur les Orientations Budgétaires 2026 a permis de dégager les principes majeurs du prochain Budget Primitif de la collectivité, à savoir :

- adaptation et assouplissement de l'application du Plan de sobriété énergétique communal,
- maintien des taux des 3 taxes locales au niveau de 2025,
- capacité à générer un autofinancement permettant d'assurer une partie des réalisations du programme d'investissements prévu en 2026,
- souhait de création, en cours d'année, d'une Amicale du Personnel pour les agents communaux,
- souhait de ne pas recourir à l'emprunt en 2026,
- programmation d'investissements faisant la part belle aux RAR (73%), plus resserrée avec beaucoup moins d'opérations et une limitation tant en nombre qu'en budget des actions nouvelles,
- poursuite des deux dernières opérations d'envergure du mandat, l'Atelier Municipal et l'aménagement de la RD 166 par tranches.

Avant de clore ce point, Josiane MEHLEN remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal d'avoir toujours adhéré et soutenu les principes qui ont conduit à l'atteinte des objectifs visés.

Elle remercie également l'Adjoint aux Finances, Estelle GRANDGEORGE et Thierry CLAUS pour la qualité de la gestion et du suivi des comptes communaux au quotidien.

Enfin, avant de donner rendez-vous aux conseillers communaux pour le vote du Budget Primitif 2026 en mars prochain, elle exprime son satisfecit sur la situation financière de la Commune, se montrant prudente au regard des lourds investissements projetés mais pas inquiète pour l'avenir.

A l'issue de la présentation et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITE

- **PREND ACTE** de la tenue du débat concernant le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026.

4. – URBANISME / VOIRIE

4.1. Information relative aux renonciations à l'exercice du Droit de Prémption Urbain

L'Adjoint au Maire, Jean-Claude ERNY, expose

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice du droit de préemption en vertu des délégations du Conseil Municipal qui lui ont été accordées par délibération du 28 mai 2020.

Depuis le dernier Conseil Municipal du 9 décembre 2025, Madame le Maire a ainsi signé les actes suivants :

| N° DIA | Date de réception | Section (s) | Parcelle (s) | Surf. (m ²) | Adresses | Décision |
|--------|-------------------|-------------|------------------------|-------------------------|--|------------------------------|
| 45 | 28/11/2025 | 10 | 86/7 | 591 | 49 rue des Pèlerins | Non préemption 08/12/2025 |
| 46 | 01/12/2025 | 10 | 131/7, 165/8 | 465 | 20 rue du Peuplier | Non préemption 08/12/2025 |
| 47 | 02/12/2025 | 19 | 218/79, 223/81 | 701 | 19 rue de la Source | Non préemption 08/12/2025 |
| 48 | 05/12/2025 | 13 | 477/90 | 878 | 133 rue de la Première Armée Française | Non préemption 08/12/2025 |
| 49 | 09/12/2025 | 7 | 114/10 | 116 | 6 Parc du Belvédère | Non préemption 11/12/2025 |
| 50 | 09/12/2025 | 7 | 109/10, 125/10, 126/10 | 300 | 11 Parc du Belvédère | Non préemption 11/12/2025 |
| 51 | 10/12/2025 | 19 | 875/42 | 536 | 67 rue de Mulhouse | Non préemption 18/12/2025 |
| 52 | 10/12/2025 | 6 | 77/8 | 593 | 31 rue du Kirchberg | Non préemption 18/12/2025 |

| | | | | | | |
|----|------------|----|-----------------------|------|--|---------------------------------|
| 53 | 12/12/2025 | 1 | (a) 73 | 211 | 5 rue du Château | Non préemption 18/12/2025 |
| 54 | 12/12/2025 | 3 | 271/104 | 292 | 12 rue de la 1 ^{ère} Armée Française | Non préemption 19/12/2025 |
| 55 | 15/12/2025 | 9 | 139/8, 4 | 834 | 15 rue des Pèlerins | Non préemption 23/12/2025 |
| 56 | 15/12/2025 | 2 | 178/1, 181/1 | 2793 | 1B rue de Steinbach | Non préemption 23/12/2025 |
| 57 | 15/12/2025 | 19 | 197/51 | 703 | 36 rue de la Source | Non préemption 23/12/2025 |
| 58 | 23/12/2025 | 19 | 872/56, 617/56 | 554 | Rue du 21 Novembre | Non préemption 30/12/2025 |
| 59 | 23/12/2025 | 18 | 598/7, 595 | 6120 | 3 rue Hofer | Non préemption 30/12/2025 |
| 60 | 30/12/2025 | 4 | 64, 178/64, 179/64 | 857 | 1 rue des Anges | Non préemption 06/01/2026 |

Ces explications apportées,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

4.2. Adhésion à la politique de « maison alsacienne du XXI^{ème} siècle » de la Collectivité européenne d'Alsace

L'Adjoint au Maire, Jean-Claude ERNY, expose

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de « maison alsacienne du XXI^{ème} siècle », la Collectivité européenne d'Alsace a lancé, au 1^{er} janvier 2024, le Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel.

L'engagement de la Commune à cette démarche permettrait un soutien plus fort des projets sur le territoire de Morschwiller-le-Bas, Jean-Claude ERNY rappelant d'ailleurs que 300 maisons alsaciennes disparaissent chaque année dans la Région.

3 choix sont possibles :

- Sans implication, le plafond se situe à 10.000 € de subvention maximum (sur les territoires ayant délégué les aides à la pierre à la CeA),
- L'adhésion communale à la démarche de cofinancement des projets sur son territoire porte le plafond à 30.000 €,
- L'engagement de la part de la Commune de la mise en œuvre d'une étude d'identification du patrimoine respectant le cahier des charges fourni par la CeA couplé avec notre adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur son territoire portent le plafond des dépenses subventionnables à 40.000 €.

Le cofinancement des projets est basé sur un pourcentage en fonction de notre taux modulé. Celui-ci étant de 26%, notre participation sera a minima de 10% de la subvention attribuée par la Collectivité européenne d'Alsace (règlement et convention-cadre joints en annexe).

VU la délibération n° CD-2023-3-6-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant sur la politique « maison alsacienne du XXIème siècle » du 19 juin 2023 ;

VU le règlement du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace, approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-3-6-2 du 13 novembre 2023 ;

VU la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, le PNRVN et le CAUE Alsace ;

VU le cahier des charges des études d'identification du patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Ces explications apportées,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'ADHERER** à la démarche de cofinancement des projets sur son territoire soutenus par la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel,

- **D'ADOPTER** la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace et ses partenaires, le PNRVN et le CAUE Alsace,
- **DE S'ENGAGER** à appliquer le règlement du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace,
- **DE LIMITER** l'intervention financière communale annuelle à 3.000 € maximum,
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint à l'Urbanisme à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

5. – INTERCOMMUNALITE / SYNDICATS EXTERIEURS

5.1. Approbation de la révision des statuts de Territoire d'énergie Alsace

L'Adjoint au Maire, René ISSELE, expose

Le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) subit une forte pression opérationnelle, en matière de secours aux personnes. En effet, entre 2010 et 2024, l'activité trimestrielle des véhicules de secours et d'assistance aux victimes a presque doublé passant de plus de 6 000 sorties à près de 11 000. Cette tension est particulièrement ressentie au sein de trois centres :

- le centre de secours renforcé (CSR) d'Illzach,
- le centre de première intervention non intégré (CPI-NI) de Brunstatt-Didenheim,
- le centre de secours principal (CSP) de Mulhouse.

Fort de ce constat, des discussions ont été engagées dès mars 2024, avec le Président du conseil d'administration du Service d'incendie et de secours du Haut-Rhin (CASIS 68) sur la question du transfert de la compétence contribution financière au service d'incendie et de secours vers l'intercommunalité (relevant de la compétence des communes et donc à leur charge, conformément à l'article L 1424-97 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Par délibération du 13 octobre 2025, le conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération a approuvé le transfert de la compétence facultative « contribution financière au SIS 68 » à l'intercommunalité.

Par délibération du 9 décembre 2025, le Conseil Municipal de Morschwiller-le-Bas a approuvé le transfert volontaire de la compétence facultative « contribution financière au SIS 68 » à Mulhouse Alsace Agglomération.

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2025, la compétence facultative « contribution au service d'incendie et de secours » a été transférée à Mulhouse Alsace Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2026.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est réunie le 19 janvier 2026 a examiné l'évaluation des transferts de charges. Le coût net des charges transférées est évalué à 11 419 064,18 €, correspondant à la somme des contributions 2025 des communes et en tenant compte des éventuelles refacturations liées à cette compétence. Pour la Commune de Morschwiller-le-Bas le montant est évalué à 43.301,77 € (voir détail par commune dans le tableau du rapport).

La CLECT a adopté à l'unanimité le rapport qui lui a été soumis.

Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI, Mulhouse Alsace Agglomération a transmis à la Commune de Morschwiller-le-Bas le rapport qui a été approuvé par la dernière CLECT.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport (conformément à l'article L5211-5 II alinéa 1 du CGCT).

Ainsi, il appartient à présent au Conseil Municipal de délibérer à la majorité simple sur l'approbation du rapport de la CLECT du 19 janvier 2026.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le rapport de la CLECT du 19 janvier 2026 joint en annexe,
- **D'ACTER** que le coût net des charges transférées pour la compétence « contribution financière au SIS 68 » est de 11 419 064,18 €, dont 43.301,77 € pour la Commune de Morschwiller-le-Bas.

5.2. SIVOM : rapport d'activité annuel 2024

L'Adjoint au Maire, René ISSELE, expose

Pour améliorer l'information des élus et des citoyens, le Code Général des Collectivités Territoriales impose la présentation annuelle d'un rapport d'activité de cette structure.

Plutôt que de s'attarder sur ce rapport dont l'Adjoint rappelle qu'il est consultable en Mairie, René ISSELE revient rapidement sur les dernières actualités du SIVOM :

- Renouvellement en cours de l'usine d'incinération en raison notamment des nouvelles normes environnementales (programme de 200 M€ sur 7 ans),
- Nouvelle station de traitement à Feldkirch,
- Généralisation du badge dans les déchetteries avec une diminution des tonnages déjà observée.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport.

8. – POINTS DIVERS



A 20h15, Madame le Maire clôt les débats de cette séance.